

**VILLE de MONTBARD**  
B.P. 90  
21506 MONTBARD CEDEX

**ARRETE N° 2025-292**  
***Occupation du domaine public***  
***Rue Léonie Delautel***

**LE MAIRE DE MONTBARD,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise Les Charpentiers Montbardois ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois est autorisée à réserver le stationnement sur deux emplacements au droit du 40 rue Léonie Delautel en raison de travaux de réfection de toiture, du 6 janvier au 6 février 2026 (voir plan en annexe).

**ARTICLE 2** : Un emplacement supplémentaire sera réservé le temps du montage et du démontage de chantier, au droit du 36 rue Léonie Delautel. La chaussée sera rétrécie une journée la semaine du 6 au 9 janvier, et une autre journée la semaine du 2 au 6 février 2026.

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Les Charpentiers Montbardois qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

**ARTICLE 4** : Les Charpentiers Montbardois, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.